



CONSEIL DE LA SECTION DE BIOLOGIE

Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017 à 16h00

- Présents : Madame T. Fitzpatrick, Messieurs R. Loewith, P. Guichard
Corps professoral
- Messieurs J. Montoya Burgos, X. Perret
Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche
- Madame S. Sarton-Loheac
Corps des étudiants
- Monsieur F. Mermoud
Corps du personnel administratif et technique
- Assistent à la séance : Monsieur D. Picard, président de la Section de biologie
Madame S. Bellay, administratrice de la Section de biologie
- Excusés: Madame S. Citi - Corps professoral
Madame H. Brodier - Corps des étudiants
-

1. Election du-de la président-e du Conseil de la Section de biologie

A défaut de volontaires, X. Perret se présente comme candidat.

Votation à bulletins secrets.

X. Perret est élu avec 6 oui et 1 abstention

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2016

Le procès-verbal est approuvé après quelque corrections, principalement de syntaxe, demandées par X. Perret

3. Communications du Président de Section

Une étudiante l'a interpellé pour lui faire part d'un souci concernant leur mission et leurs droits lors de leur participation à diverses commissions.

Il en a fait part au doyen, qui en parlera avec le Rectorat, afin qu'un document soit rédigé à l'attention des étudiants.

ARE

Les étudiants se demandent comment se fait le recrutement.

S. Sarton-Loheac dit que " l'ouï dire" fonctionne bien et que certains étudiants déposent des candidatures spontanées avec souvent à la clé un entretien avec l'enseignant.

J. Montoya précise que pour certains enseignements il y a plus de candidatures que de besoin et que pour d'autres, les enseignants envoient un appel à candidats.

D. Picard pense que nous pourrions être plus transparents en mettant, par exemple, sur le site web la liste des ARE demandés.

Planification

La section est en train de rédiger le rapport de planification 2019-2022, (successions, etc).

Le rapport final, qui englobe l'ensemble de la Faculté, est édité par la commission de planification académique où siège des représentants de chaque corps; il sera soumis aux collèges des professeurs et conseil participatif de la Faculté.

Présidence

Ce conseil devra se prononcer au printemps prochain sur la composition de la présidence; en effet, les mandats du président et de la vice-présidente actuels arrivent à échéance le 14 juillet 2018.

Pour l'instant il n'y a pas de candidats pressentis mais un appel sera lancé en février.

Prix

Un nouveau prix de la Fondation Ardit (qui est déjà le mécène pour le meilleur master) verra le jour pour la meilleure thèse de doctorat en biologie; reste à voir comment cela se passera avec le nouveau PhD.

Le prix pour le meilleur master (CHF 5000.-) est en principe décerné chaque année mais la fondation peut refuser le-la lauréat-e proposé-e par D. Picard.

Sacs jaunes

La filière ne fonctionne pas bien – certains ne se sont pas soumis aux nouvelles directives, d'autres le font mais sont mal organisés.

Des discussions sont en cours avec le service de la logistique – une solution serait d'avoir des horaires plus souples pour déposer les sacs; une autre serait que les nettoyeurs prennent ces sacs ce qu'ils n'ont pas le droit de faire actuellement sans une formation spécifique. Affaire à suivre.

Le décanat va déménager à Sciences II – 4^e étage.

L'espace occupé actuellement sera prêté à la biologie et sera en grande partie dédié à un centre de cryomicroscopie.

La salle du décanat disparaîtra mais il y aura une autre salle dans le nouvel espace.

D. Picard informe que jeudi soir prochain se tiendra un collège spécial enseignement; tous les enseignants sont les bienvenus ainsi que les étudiants qui siègent actuellement au sein de la commission de l'enseignement.

4. Modification du règlement du Bachelor en biologie

D. Picard présente le dossier

J. Montoya demande qui va décider des barèmes pour les examens destinés aux étudiants venant de la Faculté de médecine. D. Picard n'a pas encore réfléchi à cette question mais il pense que le mieux serait que ce soit un petit comité.

La passerelle pour les étudiants venant de la Faculté de médecine devrait s'appliquer dès l'été prochain.

X. Perret signale que notre règlement du Bachelor ne sera pas encore entré en vigueur; il serait donc impossible de mettre en place cette passerelle l'été prochain. Elle devrait être reportée pour la volée 2018-2019. X. Perret pense que cela permettrait d'avoir une meilleure idée du nombre d'étudiants qui seraient intéressés.

D. Picard va réfléchir à une possibilité "par dérogation".

X. Perret demande si une sorte de quota a été défini; D. Picard dit non mais que cela pourra être changé chaque année.

X. Perret demande des précisions concernant les étudiants venant de la Faculté de médecine: combien auront-ils de tentatives s'ils échouent et refont la 1^e année? La réponse est deux.

X. Perret demande à ce que soit rajouté à l'art. 8 quinquies al. 3 "Les dérogations sont à demander au président de section".

A l'art 8 septies, al. 3, X. Perret demande ce que veut dire "universitaire diplômé"? Il s'agit du niveau master. Il demande que cela soit remplacé par "titulaire d'un master ou équivalent".

Le règlement est accepté à l'unanimité.

5. Règlement et plan d'études du Bachelor en archéologie préhistorique

D. Picard présente le dossier

X. Perret demande si les cours ne sont pas repris des cours de la Section de biologie? Oui, certains cours sont déjà ceux donnés par la Section.

X. Perret demande combien d'étudiants sont attendus? Pas beaucoup mais actuellement il y en a pas mal en master.

Le règlement est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

6. Règlement du Doctorat en Sciences de la vie des Facultés de médecine et des sciences

D. Picard présente le dossier et indique que B. Galliot a fait 80% du travail.

Le collège des professeurs de la Section a accepté ce règlement par 13 voix pour, 6 voix contre et 5 abstentions.

D. Picard indique quelles ont été les principales réticences: certains pensent qu'il s'agit d'une "usine à gaz" avec plus d'administration et moins de flexibilité. Ils se demandent pourquoi changer quelque chose qui fonctionne bien et qui est souple? Est-ce que cela va vraiment apporter une meilleure visibilité-attractivité?

X. Perret demande si ce sont les étudiants qui choisissent le programme auquel ils seront inscrits. Il y aura un portail d'inscription avec la possibilité de choisir 2 programmes qui les intéressent et d'être interviewé dans ces 2 programmes. Pendant les entretiens ils pourront signaler leur laboratoire préféré.

X. Perret demande combien de crédits ECTS seront obtenus? La réponse est 20.

Actuellement ils en font 12; il s'agira donc de valoriser plus certaines activités comme les cours de la CUSO.

Le règlement s'appliquera à tous les étudiants avec une certaine souplesse en ce qui concerne les délais.

Ceux qui ont déjà commencé dans le cadre d'un autre programme pourront avoir des équivalences pour les cours/activités qu'ils auront déjà faits.

P. Guichard demande qui détermine le nombre de ECTS pour les séminaires.

Le règlement est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

7. Avis des 3 corps lors des renouvellements de mandats du corps enseignant

X. Perret explique qu'il a demandé à ce que ce point soit mis à l'ordre du jour.

En effet, leur avis est demandé mais aucune information n'est donnée sur les procédures de renouvellement.

J. Montoya se demande quelle sorte d'information il faut remonter.

D. Picard dit qu'il s'agit d'une procédure décrite dans le règlement du personnel et que c'est l'occasion de dire si quelque chose ne va pas.

S. Bellay précise qu'il ne s'agit pas d'un avis personnel qui est demandé, mais d'un avis représentant le corps concerné.

S. Sarton-Loheac mentionne que les étudiants se posent les mêmes questions.

S. Bellay informe qu'elle a déjà fait part au décanat des interrogations qu'elle avait reçues.

X. Perret se demande pourquoi il faudrait se substituer à la commission de renouvellement. S. Bellay dit que ceci est dicté par le règlement du personnel qui est négocié entre le Rectorat et le conseil d'Etat.

S. Bellay demande si ce point va être remonté au conseil participatif de la Faculté?

D. Picard et X. Perret le feront.

Les étudiants l'ont déjà fait remonter auprès de leur représentant.

8. Programme LIFT – accueil de jeunes du cycle d'orientation

X. Perret veut attirer l'attention sur ce programme qui a commencé en suisse alémanique et arrive maintenant en suisse romande.

Il est destiné à des jeunes qui laissent tomber la scolarité obligatoire en cours de route.

Les enseignants qui repèrent dès la 1^e du cycle des élèves qui sont démotivés et qui décrochent, peuvent leur faire bénéficier du programme qui consiste à les intégrer en entreprise, à raison de 3h par semaine pendant un mois, dans l'espoir de provoquer un déclic leur permettant de reprendre une scolarité normale.

X. Perret se demandait si nous pouvions éventuellement en accueillir dans les laboratoires.

P. Guichard demande l'âge de ces jeunes – 12/13 ans.

X. Perret dit qu'il s'agirait de leur donner des tâches simples.

9. Divers

S. Sarton-Loheac demande si les PV du conseil de section peuvent être publics.

Tout le monde est d'accord pour qu'ils soient mis en ligne.

La séance est levée à 17h57.

SB/05.01.2017